Statistique Canada Statistics Canada

DIVISION DES ENQUÊTES-MÉNAGE

ENQUÊTE AUPRÈS DES APPRENTIS ET DES MANOEUVRES

1 [0 6] N° de la formule

2 [ ] N° de dossier

3 [1 0 8 6] Date d'enquête

4 [ ] N° de tâche

5 [ ] N° de page-ligne du DM

6 Prénom

7 Nom de famille

N° de téléphone [ ] - [ ]

NOTES DE RAPPEL

INTRODUCTION: L'APPRENTISSAGE EST UNE COMBINAISON DE FORMATION EN COURS D'EMPLOI ET DE FORMATION TECHNIQUE MENANT À UN CERTIFICAT DE COMPÉTENCE. EN ALBERTA, LE PROGRAMME D'APPRENTISSAGE RELÈVE DE L'APPRENTICESHIP AND TRADE CERTIFICATION BRANCH OF ALBERTA MANPOWER, PROMOTEUR DE L'ENQUÊTE. CELLE-CI EST MENÉE POUR DÉTERMINER LE NOMBRE DE MANOEUVRES ET D'APPRENTIS OCCUPÉS ET EN CHÔMAGE, SELON LE MÉTIER, AINSI QUE LE NOMBRE DE MANOEUVRES ET D'APPRENTIS NE PRATIQUANT PAS LEUR MÉTIER.

NOTA: *OBTENEZ LES RÉPONSES DIRECTEMENT DE CHAQUE ENQUÊTÉ. IL FAUT RAPPELER TROIS FOIS AVANT D'ACCEPTER UNE DÉCLARATION PAR PERSONNE INTERPOSÉE.*

10. ... EST-IL(ELLE) UN(E) APPRENTI(E) ENREGISTRÉ(E) EN ALBERTA?

OUI [1] ◯ NON [2] ◯ PASSEZ À 13

11. DANS QUEL MÉTIER ... FAIT-IL(ELLE) SON APPRENTISSAGE?

[ ] *INSCRIVEZ LE CODE*

12. LA SEMAINE DERNIÈRE, ... A-T-IL(ELLE) PRATIQUÉ SON MÉTIER?

OUI [3] ◯ NON [4] ◯

13. ... EST-IL(ELLE) UN MANOEUVRE TITULAIRE D'UN CERTIFICAT DE COMPÉTENCE EN L'ALBERTA?

OUI [5] ◯ NON [6] ◯ PASSEZ À 17

14. DANS QUEL MÉTIER ... EST-IL(ELLE) TITULAIRE D'UN CERTIFICAT DE COMPÉTENCE DE L'ALBERTA?

[ ] *INSCRIVEZ LE CODE*

SI ... EST TITULAIRE DE PLUS D'UN CERTIFICAT DE COMPÉTENCE DE L'ALBERTA, INSCRIVEZ LE CODE DU MÉTIER QUE L'ENQUÊTÉ(E) CONSIDÈRE COMME SON MÉTIER PRINCIPAL.

15. LA SEMAINE DERNIÈRE ... A-T-IL(ELLE) PRATIQUÉ SON MÉTIER?

OUI [7] ◯ PASSEZ À 17 NON [8] ◯

16. ... A-T-IL(ELLE) PRATIQUÉ SON MÉTIER À UN MOMENT DONNÉ AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS?

OUI [1] ◯ NON [2] ◯

17. SOURCE D'INFORMATION: *INSCRIVEZ LE NUMÉRO DE LA PAGE-LIGNE DU DM DE LA PERSONNE FOURNISSANT LES INFORMATIONS CI-DESSUS.* [ ]

99 NOTES Servez-vous du verso pour NOTES supplémentaires ◯

N° de poste N° de poste

SEE REVERSE FOR ENGLISH

"Déclaration exigée en vertu de la loi sur la statistique chapitre 15, Statuts du Canada de 1970 – 71 – 72 "

8-5103-147 7-8-86